



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 15 JUIN 2023

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	26
Convocations :	8 JUIN 2023

Etaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, , Mme Evelyne DENOYELLE, M. Luc LESIEUR, Mme Elise RIDEL, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- Mme Eve COGNETTA	Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY
- M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
- M. Laurent CASSARD	Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Mme Clarisse KIRCH	Pouvoir à Mme Elise RIDEL
- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à M. Stéphane BORD
- M. Mohamed DERGHAM	Pouvoir à M. Gérard GUILLOPE
- Mme Adeline DANIEL	Pouvoir à Mme Laurence RENO
- Mme Niswat ABDOURAZAKOU	Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à Mme Evelyne DENOYELLE

--ooOoo--

Monsieur Stéphane BORD remplit les fonctions de Secrétaire.

OBJET : Transformation d'emploi – Catégorie C/ Agent de maîtrise

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 fixant le statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise, lequel stipule en son article 2 : « Les agents de maîtrise sont chargés de missions et de travaux techniques qui comportent notamment le contrôle de la bonne exécution de travaux confiés à des entrepreneurs ou exécutés en régie ou l'encadrement d'adjoints techniques. Ils transmettent également à ces derniers des instructions d'ordre technique émanant des supérieurs hiérarchiques. »

Considérant :

- qu'un agent titulaire de la Collectivité, remplissant les conditions statutaires, a passé avec succès les épreuves de l'examen professionnel d'agent de maîtrise session 2023,
- que le poste qu'il occupe, de par ses missions et son niveau de responsabilité, correspond aux critères du cadre d'emplois des agents de maîtrise,
- et que la valeur professionnelle de l'agent est reconnue par la Collectivité,

Il est proposé la création, à la date du 1^{er} juillet 2023, d'un emploi de catégorie C, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des agents de maîtrise territorial, filière technique, afin d'assurer les missions de responsable de l'équipe propreté voirie au sein de la direction des services techniques et de l'urbanisme, et la suppression, au 1^{er} juillet 2024, de l'emploi correspondant au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, filière technique.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.
La délibération n°2023-62 est adoptée.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20230615-2023-62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2023

Publication : 20/06/2023

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire



Lucretia